

# **Atelier de mise à niveau de l'Administration sur l'ITIE tenu à Dakar, les 26 et 27 août 2014 à l'hôtel Le Lagon 2 Rapport de synthèse**

## **INTRODUCTION**

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Monsieur Amadou BA a présidé ce mardi 26 Août 2014 à 9h30, l'ouverture de l'Atelier de mise en niveau de l'Administration sur l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Sénégal, organisé par le Comité National (CN) ITIE Sénégal avec le financement de la Banque mondiale.

En introduction, Monsieur Ismalia Madior FALL, Ministre Conseiller du Chef de l'Etat et Président du Comité National ITIE-Sénégal a remercié de la présence de tous et indiqué les motivations de l'atelier qui s'inscrit dans l'esprit de dialogue déjà initié avec les entreprises et les organisations de la société civile, autres membres du Groupe Multi Parties (GMP) au sein du Comité National ITIE. Monsieur FALL a rappelé l'évolution du processus ITIE au Sénégal et indiqué que le Sénégal admis comme pays candidat en octobre 2013, doit fournir un rapport suivant les normes ITIE avant la fin de l'année 2014. Il a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités et de préparer notamment les Administrations à prendre les dispositions nécessaires pour apporter leurs contributions à l'élaboration de ce rapport.

Le représentant de la Banque Mondiale (BM), Monsieur Mademba NDIAYE a pris ensuite la parole pour rappeler aussi le chemin parcouru et réitéré l'encouragement de la BM pour continuer à supporter les actions entreprises dans le cadre de l'ITIE.

Dans son discours, le Ministre chargé de l'Economie a évoqué le pilier de premier ordre que constitue le secteur minier dans la politique du gouvernement notamment à travers le Plan Sénégal Emergent mis en œuvre par le Président de la République Monsieur Macky SALL. Il a insisté sur le consensus indispensable entre acteurs afin de définir les meilleures conditions pour d'une part atténuer les effets négatifs des exploitations extractives et d'autre part maximiser les bénéfices de toutes les parties prenantes. Pour le Ministre, l'adhésion du Sénégal à l'ITIE rentre dans l'ordre normal des choses puisque déjà le Code de Transparence de l'UEMOA et les nouvelles directives au sein du Fonds Monétaire International intègrent ces notions de transparence et d'information au public contenues dans les exigences de l'ITIE.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan suit de près et accompagne le processus. Des points focaux sont désignés au niveau des principales directions de ce Ministère (Trésor, Impôts et Domaines et Douanes). Monsieur BA a invité de relever le défi ensemble afin de faire du Sénégal un partenaire gagnant-gagnant. Il a ouvert l'Atelier vers 9 h 50 et souhaité pleins succès à la rencontre.

A la suite de la pause faisant suite au discours d'ouverture, le Président Fall a fait amendé et adopté le projet de programme arrêté comme indiqué dans l'annexe joint.

# PRESENTATIONS et DISCUSSIONS

Les débats qui ont suivis ont porté sur les éléments qui suivent :

## Première session :

### Norme ITIE

Après avoir évoqué l'expérience de la RDC sur son processus ITIE, le Professeur DUMBA a rappelé la définition de la notion de norme qui est un principe servant de règle et qui peut être pris comme modèle. A ce titre, il a indiqué que la norme peut être gérée par chaque pays selon sa constitution, ses lois, ses us et coutumes.

Pour lui, la norme ITIE résulte d'une chaîne de valeurs de l'industrie extractive partant depuis la création de l'entreprise d'extraction jusqu'à la **Gestion des Dépenses** résultants des **Revenus** tirés de l'activité et **Distribués** en passant successivement par la générations des **Licences et Contrats**, le **Suivi de la Production** et la **Collecte des Taxes**. Dès que la chaîne est établie, apparaît l'Etat et les Entreprises et tout le processus se déroule sous le regard et avec la participation de la Société civile. Ces trois entités (Etat, Entreprises et Société civile) constituent le « triangle magique » du Groupe Multi Partite (GMP) qui décide de la manière dont le processus ITIE devra fonctionner et assure le suivi. La part de l'Etat est de garantir les informations sur les licences (transparence des contrats à encourager) et la publication des données contextuelles (notamment la propriété réelle des entreprises). L'ITIE exige que les revenus du gouvernement (y compris ceux provenant des entreprises appartenant à l'Etat) ainsi que les paiements effectués par les Entreprises soient divulgués et vérifiés de manière indépendante dans un rapport ITIE. Les investissements sociaux et les infrastructures réalisés par les entreprises au compte des populations font également partie des paiements à déclarer.

### Etude de cadrage

C'est le thème de la deuxième communication présentée par Monsieur Raymond SAGNA, Chef de Division à la Direction des Mines et de la Géologie (DMG) et qui a porté sur les principaux résultats de l'étude menée par le cabinet HTSPE Limited sur financement de l'Union Européenne, entre janvier et mars 2014. Les données analysées concernent la période 2010-2012. Les principales conclusions de l'étude portent sur :

- ✓ Des **informations contextuelles** sur le secteur minier sénégalais et l'économie nationale.
- ✓ Le **périmètre de conciliation** : il a été retenu de prendre en compte uniquement les détenteurs de concessions minières, de permis de recherche, d'autorisation d'exploitation de petite mine et quatre (04) carrières.
- ✓ Le **seuil de matérialité** : un montant de cinq (05) millions de francs cfa constitue le flux annuel minimal de déclaration à prendre en compte et représente le seuil d'écart à considérer pour la conciliation.
- ✓ Les **paiements et recettes** : Vingt cinq (25) impôts, redevances et taxes ont été recensés.
- ✓ Les **flux additionnels** : il s'agit des paiements en nature et des accords de trocs qu'il y a lieu de prendre en compte. Les contributions volontaires aux projets sociaux doivent aussi faire l'objet de déclarations unilatérales.

- ✓ La **liste des sociétés** : il a été recensé dans le secteur des hydrocarbures, neuf (09) sociétés privées et la société d'Etat PETROSEN. Dans le secteur des mines, douze (12) sociétés détentrices de concessions minières, une (01) de permis d'exploitation, cinq (05) petites mines, dix (10) permis de recherche et quatre (04) carrières (COGECA, SODEVIT, SOSECAR et GECAMINES).
- ✓ Un aperçu de **pratiques de vérifications**
- ✓ Les **obstacles à la mise en œuvre** : l'article 66 du Code minier en vigueur doit être abrogé pour lever la confidentialité dans les contrats signés. Egalement, le secteur des Hydrocarbures doit renforcer ses capacités en ressources humaines et moyens logistiques pour mieux jouer son rôle.
- ✓ Les **administrations publiques** identifiées sont la DGID, la DGTP, la DGD, l'IPRES, la CSS, la DEEC, PETROSEN.
- ✓ Les **recommandations** : l'étude recommande :
  - ❖ Une période de référence 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2012 pour le premier rapport ITIE du Sénégal ;
  - ❖ Une exigence d'établissement d'Etats financiers conformes pour toutes les entreprises concernées ;
  - ❖ Les recettes de l'Etat doivent être issues de l'Inspection d'Etat ;
  - ❖ Un diagnostic du Cadastre minier et des Services régionaux des mines ;
  - ❖ Une réflexion pour l'insertion d'autres secteurs en amont et en aval (raffinage, distribution pétrolière,...) ;
- ✓ Une **conclusion générale** : malgré la faiblesse des données recueillies, l'étude indique des éléments de réflexion que le GMP pourrait enrichir pour retenir les données spécifiques au cas Sénégal.

### Discussions sur la session 1 :

Des interrogations et questions ont portées sur les éléments suivants :

- justifications des dépenses et explications de la façon dont les dépenses ont été ou seront faites ;
- importance de procéder à la vulgarisation du rapport de l'étude de cadrage ;
- la communication est un défi pour le GMP pour permettre à toutes les parties d'être au même niveau d'information ;
- le processus ITIE est un processus endogène et la méthode en RDC développé par le Professeur DUMBA constitue un cas intéressant ;
- la notion de société civile doit être au mieux définie ;
- les encaissements au niveau des collectivités locales ne doivent pas être omis ;
- la disponibilité des informations est le nœud du problème autour duquel toutes les parties doivent apporter leur pleines et entières contributions ;
- Il est nécessaire d'identifier les améliorations apportées par le processus ITIE dans le pays notamment dans la vie des populations.

## **Deuxième session :**

### **Bonnes pratiques/bon rapport ITIE**

Les indicateurs de bon rapport ITIE sont évoqués dans les dix (10) points suivants :

- ❖ La régularité et la publication du rapport année-1 dans l'année en cours. Les rapports ne doivent pas avoir plus de deux (02) années d'ancienneté ;
- ❖ La rapidité de diffusion des informations
- ❖ La matérialité
- ❖ La fiabilité des données en rapport avec les normes internationales d'audit des comptes ;
- ❖ La couverture notamment l'exhaustivité du périmètre : tous les flux financiers doivent figurés dans le rapport ;
- ❖ Les écarts sont tolérés mais expliqués ;
- ❖ L'intégration des entreprises appartenant à l'Etat ;
- ❖ La désagrégation des données est garantie par la prise en compte paiement par paiement ;
- ❖ Leur compréhensibilité est assurée dans une lecture facile du rapport ;
- ❖ Et leur accessibilité grâce à la dissémination du rapport.

### **Exigences en matière de déclaration ITIE**

Il s'agit des exigences n° 3 et 4 de la norme ITIE.

L'exigence n° 3 veut que les rapports ITIE contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives notamment :

- ❖ Une description du cadre légal et du régime fiscal ;
- ❖ Une vue d'ensemble des industries extractives ;
- ❖ Leur contribution à l'économie nationale ;
- ❖ Les données de production ;
- ❖ La participation de l'Etat dans les industries extractives ;
- ❖ L'attribution et de la durabilité des revenus ;
- ❖ Des registres et des octrois de licences ;
- ❖ La propriété réelle des entreprises ;
- ❖ La publication des contrats.

L'exigence n° 4 veut la publication de rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des Industries Extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.

### **Discussions sur la session 2 :**

Les contributions et questionnements ont portés sur les points suivants :

- Quelle est la valeur juridique de l'ITIE ?
- L'ITIE doit aider à une meilleure utilisation des fonds tirés de l'exploitation des ressources minières et pétrolières ;
- Quelle est la valeur financière de l'ITIE et son intérêt ? N'existe-t-il pas un seuil de contribution du secteur extractif à l'économie au dessous duquel il n'y a pas d'intérêt à assoir un processus ITIE qui a nécessairement un coût ?
- N'y a-t-il pas intérêt à réaliser le processus ITIE dans d'autres secteurs plus significatifs (plus de parts) dans l'économie nationale ;
- La collecte des données représente une contrainte majeure vis-à-vis de l'Administration

Dans ses réponses, le Professeur DUMBA indiqué :

- ❖ L'ITIE a un coût et un fond mondial est mis en place pour mettre en œuvre le processus. Malgré cela, les gouvernements doivent apporter leurs contributions car l'ITIE peut constituer un label d'attractivité des investisseurs ;
- ❖ Concernant l'utilisation des revenus, l'ITIE est un instrument aux mains des acteurs : à eux d'utiliser les informations reçues ;
- ❖ La réconciliation indépendante coûte très cher mais assure une fiabilité des rapports ;
- ❖ Avec l'ITIE + déjà initié comme au Libéria, tout (secteur extractif ou autres) est déclaré à l'ITIE ;
- ❖ L'Administration a tout intérêt à donner les informations ; c'est le premier complice du processus et tous les autres acteurs suivront ;

Pour le secrétaire permanent du CN-ITIE Sénégal, le FMI définit les pays riche en ressources lorsque ces ressources représentent 25% du budget national.

**Jour 2** du vendredi 27 août 2014

**Troisième session :**

### **Aperçu de quelques formulaires de déclarations pour le rapport ITIE**

Cette première présentation a été faite par Monsieur TOURE, secrétaire permanent du Comité National ITIE Sénégal. Il a d'abord partagé le rapport ITIE Mali 2011 élaboré par un grand cabinet international (Moore Stephan). Ensuite il a déroulé le formulaire de déclaration du Mali pour l'année 2012.

Ces présentations ont suscité des discussions sur les contributions volontaires avec en exemple le cas de Sabodala au Sénégal.

La dernière présentation a porté sur l'exemple des Philippines.

**Quatrième session ;**

**Collecte des données ITIE-Sénégal : Potentiels, défis et opportunités. Présentations de certaines administrations déterminantes dans le processus ITIE**

## **1. Le Trésor**

Le Trésor centralise au Sénégal toutes les recettes de l'Etat. Les dispositions réglementaires régissant les processus d'encaissement ont été présentés par Monsieur SENE, Inspecteur du Trésor à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT).

En perspectives, Monsieur SENE a évoqué les points suivants :

- ❖ Mettre en place un système d'échanges d'informations efficient entre la DGCPT, la DGID et la DMG ;
- ❖ La transmission des projets de conventions et contrats à la DGCPT pour information et avis préalables ;
- ❖ Identifier de façon exhaustive les sociétés dans lesquelles l'Etat possède des actions ;
- ❖ Identifier les représentants de l'Etat dans ces sociétés, notamment dans les conseils d'administration.

Le secrétaire permanent Monsieur TOURE a rappelé la nécessité d'identifier la participation de l'Etat dans les sociétés d'hydrocarbures.

## **2. La Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID)**

La présentation a été faite par Monsieur MOR FALL, Inspecteur des Impôts. Il a indiqué que cette direction constitue une source importante d'informations sur les données recherchées pour le rapport ITIE.

Les enjeux et défis pour la DGID se trouvent dans les éléments suivants :

- ❖ La périodicité à laquelle les informations devront être produites ;
- ❖ La compréhension uniforme des informations fournies ;
- ❖ Prendre les dispositions par qui de droit et en temps utile ;
- ❖ Disposer des statistiques fiables sur le secteur extractif.

En observations, Monsieur FALL a indiqué :

- ❖ Que l'essentiel des recettes concernent aujourd'hui les redevances minières ;
- ❖ Le nouveau Code Général des Impôts (CGI) de 2012 a validé la suppression des exonérations sur l'Impôt sur les Sociétés (IS)
- ❖ Les dépenses fiscales sur la période 2008 - 2012 ont atteint un montant de plus de cent trente trois (133) milliards de francs CFA pour le secteur des mines et du pétrole ;

## **3. La Direction des Mines et de la Géologie (DMG)**

La présentation a été faite par Monsieur Raymond SAGNA, Chef de Division à la DMG. Il a indiqué que cette direction constitue le centre de collecte des données ITIE au Sénégal. Il a indiqué la structuration de la DMG, évoqué les procédures d'octroi des titres et fait le point sur les actes délivrés. Les principaux défis de la DMG sont, selon Monsieur SAGNA, dans les points suivants :

- ❖ La couverture et la fiabilité de l'information collectée

- ❖ L'utilisation optimale du « flexicadastre » logiciel de gestion du cadastre minier qui pourrait être réadapté à la nouvelle loi minière en cours de finalisation.

### **Discussions sur les sessions 3 et 4 :**

Les contributions et questionnements ont portés sur les points suivants :

- Il y a nécessité d'associer des experts juristes et fiscalistes dans la négociation des conventions et contrats ;
- Pourquoi il n'y a pas de dividendes versées à l'Etat durant les trois (03) dernières années ?
- La redevance de 3% actuellement en vigueur a fait l'objet d'une renégociation et sa hausse ;
- Les services fiscaux sont au cœur du système dans le cadre du processus ITIE et de son rapport ;
- La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et la Direction des Eaux, Forêts et Chasses (DEFC) ont indiqués diverses taxes perçues à leurs niveaux et qu'il y a lieu d'intégrer. Il s'agit notamment de :
  - Taxes superficielles sur les sites industriels et les droits fixes y afférents ;
  - Taxes sur les appareils à pression ;
  - Taxes à la pollution ;
  - Taxes de réhabilitation ;
  - Taxes perçues par les Eaux et Forêts ;
  - Taxes à l'ha pour les carrières en forêts classées ;
- Le fonds de réhabilitation des sites miniers a été évoqué par ces directions pour sa prise en compte. Les difficultés de son application doivent résoluées en visant des dispositions précises dans la loi ;
- La représentante des Entreprises a rappelé l'attractivité du secteur par rapport aux exonérations accordées et demandé de tenir compte de la spécificité du secteur minier en particulier ;
- La question d'une sortie unique au niveau des administrations a été également évoquée ; toutefois sa mise en œuvre difficile impose plutôt une concertation plus grande entre les différentes administrations pour des données plus fiables ;
- La participation de l'Etat et les dividendes perçus sont gérées au niveau de la Direction du Portefeuille de l'Etat et du secteur Parapublic ;
- La Direction des Douanes a précisé qu'elle ne perçoit aujourd'hui que des prélèvements communautaires et des redevances COSEC et non des droits de douanes ;
- La Direction de la Prévision Economique (DPE) peut être une source fiable car elle assure une coordination régulière entre les différentes directions du Ministère de l'Economie, des finances et du Plan ;
- D'autres facteurs d'attractivités existent et doivent être aussi mis en valeur, notamment l'intérêt du processus ITIE ;

En réponse, le Professeur DUMBA a rappelé l'objectif de l'atelier de mise à niveau pour préparer l'Administration publique à fournir les éléments nécessaires au rapport ITIE.

Pour lui, les débats ont été bien nourris.

Il est nécessaire au stade actuel, de tout faire pour rendre fonctionnel le site ITIE Sénégal avant le rapport.

Le rapport constitue l'âme de l'ITIE et constitue cinquante pourcent (50%) de la mise en œuvre ITIE.

Ce débat doit être publié : il doit y avoir des « actes de débats ».

Pour une sortie unique, le Professeur DUMBA s'en méfie car cela voudrait dire un Etat puissant. Il pense qu'il doit y avoir plusieurs communications de chaque administration.

Pour le secrétaire permanent Monsieur TOURE, l'importance de la communication est indéniable dans le processus.

Pour le Professeur Madior FALL, président du Comité National ITIE, une petite synthèse à ce stade final de l'atelier fait ressortir un débat intéressant avec la participation de tous. Il a relevé un certain nombre de points à prendre en compte dans les conclusions.

Dans ses considérations finales, le Professeur DUMBA a pointé également certains thèmes à mettre dans les conclusions. :

En clôture de l'atelier, le Professeur Madior FALL, Président du CN-ITIE a formulé ses remerciements à tous et souhaité un bon retour des participants et animateurs dans leurs activités réciproques.

L'atelier a pris fin à 13h 45, ce vendredi 27 août 2014.

## **AUTRES CONCLUSIONS et RECOMMANDATIONS de l'ATELIER**

- ❖ Il est nécessaire de désigner, pour chaque ministère, un point focal ;
- ❖ Le Formulaire Sénégal de déclaration doit être préparé par le Secrétariat et ensuite à soumis aux parties prenantes pour amendements et observations ;
- ❖ L'utilisation de l'expérience des autres pays est un bon chemin mais non exclusive ;
- ❖ L'Administration doit être la première à donner les informations pour entraîner les autres parties ;
- ❖ Il faut plus de concertation dans l'Administration ;
- ❖ Il faut renforcer la coordination intra et extra sectoriel ;
- ❖ Il est nécessaire de commencer la collecte des données dès à présent ;
- ❖ Il y a lieu de définir un seuil de matérialité acceptable en attendant l'arrivée du conciliateur indépendant
- ❖ Pour l'année de recouvrement, l'expérience de la RDC peut être retenue en considérant l'année due



- ❖ Les recommandations et attentes exprimées vis-à-vis du CN-ITIE pour certaines réformes ;
- ❖ Les grands défis sont dans l'optimisation du Cadastre minier et le temps à consacrer à la confection des données ;
- ❖ Il y a lieu de créer une base de données au sein du CN-ITIE ;
- ❖ Il y a lieu de considérer le rôle à donner au Ministère chargé de l'Environnement et pour renforcer ses performances.

## **Les PARTICIPANTS**

Voir feuille de présence en annexe.

Fait à Dakar, le 29 août 2014.

Rapporteur : Babacar DIOUF, Ingénieur des Mines.

**P.J.**

- annexe programme amendé et adopté.

## Annexe au rapport final de l'Atelier :

### Programme amendé et adopté

#### Jour 1 - du 26 août 2014 :

- 8h30 : Mise en place et enregistrement des participants ;
- 9h30 : Cérémonie d'ouverture présidée Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan
- 10h00 Pause café et Point de presse
- 10h30 : **première session** :
  - ❖ Une première présentation par le Professeur Mack Dumba, Président du Comité ITIE de la RDC, invité d'honneur de l'Atelier, et portant sur le thème suivant : Présentation de la Norme ITIE ;
  - ❖ Une deuxième présentation par Monsieur Raymond SAGNA, Chef de Division à la Direction des Mines et de la Géologie, membre du GMP, et portant sur le thème : Présentation de l'Etude de Cadrage réalisée par le CN-ITIE.

#### Discussions et Questions-Réponses

- 12h 30 : **deuxième session** : présentation par le Professeur Mack Dumba sur les sujets suivants :
  - ❖ Les indicateurs du bon rapport ITIE et les exigences en matière de déclaration
  - ❖ Les bonnes pratiques en matière de préparation et de coordination de la collecte

#### Discussions et Questions-Réponses

- 13h30 : Pause Déjeuner et fin première journée.

#### Jour 2 - du 27 août 2014 :

- 09h 00 : **troisième session** : Aperçu de quelques formulaires suivi de discussions et recommandations sur le contenu du formulaire du Sénégal.

Discussions facilitées sur les préoccupations et besoins en information de l'Administration.

#### Questions-Réponses

- 10h 30 : Pause-café
- 11h00 : **quatrième session** : Collectes des données ITIE au Sénégal : potentiels défis et opportunités : Présentations de principales directions concernées (DGCPT, DGID, DMG).

#### Discussions et Questions-Réponses

- 13h30 : Cérémonie de clôture suivi de déjeuner.